

**ASSEMBLEE NATIONALE**18 octobre 2005

---

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° I - 225

présenté par  
MM. Brard et Sandrier  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 8**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En proposant un allègement des revenus fonciers, l'article propose de favoriser une catégorie particulière de contribuables, ceux qui sont propriétaires de leur habitation principale.